



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre

RÉSOLUTION

Juin 2022

FR

CD/22/R11
Original : anglais
Adoptée

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et appuyé par

la Croix-Rouge allemande, la Croix-Rouge argentine, la Société de la Croix-Rouge colombienne, la Croix
Rouge espagnole, la Croix-Rouge de la Gambie, la Croix-Rouge du Guatemala, la Croix-Rouge haïtienne, la
Croix-Rouge de la Jamaïque, la Société de la Croix-Rouge du Japon, la Croix-Rouge du Népal, la Croix-
Rouge du Nigéria, le Croissant-Rouge du Pakistan, la Croix-Rouge philippine, la Société du Croissant-Rouge
turc et le Comité international de la Croix-Rouge

RÉSOLUTION 11

Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre

Le Conseil des Délégués,

reconnaissant la valeur ajoutée qu'ont les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) du fait de leur capacité d'atteindre les personnes les plus vulnérables et de travailler avec elles, et *rappelant* leur rôle clé en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, conformément à leurs mandats et stratégies respectifs,

reconnaissant également le rôle particulier de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) pour soutenir les Sociétés nationales dans leurs efforts de réduction des risques, de préparation aux catastrophes, d'organisation des opérations de secours et de conduite de ces opérations, ainsi que le rôle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour travailler en coopération avec les Sociétés nationales sur des questions d'intérêt commun, telles que la préparation à l'action en cas de conflit armé et la diffusion des Principes fondamentaux et du droit international humanitaire,

reconnaissant en outre que 56 % de la population mondiale vivrait actuellement dans des contextes urbains¹ et que ce pourcentage devrait atteindre près de 70 % d'ici à 2050, une croissance qui s'accompagnera de défis et de possibilités de transformation pour les communautés et les parties prenantes à tous les niveaux, y compris pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement),

notant les conséquences graves et spécifiques que les aléas et les catastrophes, y compris les urgences de santé publique et autres crises, qui surviennent souvent simultanément, ont dans les contextes urbains, et *exprimant sa profonde préoccupation* du fait que les effets de la dégradation environnementale, des changements climatiques et l'urbanisation rapide et non planifiée aggravent encore davantage ces conséquences, renforçant ainsi les vulnérabilités et affaiblissant la résilience des communautés, des institutions et des systèmes,

reconnaissant que la violence urbaine, les troubles et tensions internes et les conflits armés menacent la sécurité et le bien-être des communautés urbaines, ainsi que leurs perspectives,

reconnaissant en outre les vulnérabilités spécifiques des populations urbaines pauvres, des personnes vivant dans des établissements informels, des migrants et des communautés déplacées, des personnes âgées, des jeunes et des enfants, des personnes handicapées, des sans-abri, des personnes ayant des identités croisées fondées sur des facteurs de genre et de diversité, ainsi que des personnes marginalisées, défavorisées ou vulnérables pour d'autres raisons, sans négliger le fait que ces communautés sont elles-mêmes de puissants agents du changement,

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS>

réitérant l'importance cruciale de « ne laisser personne pour compte » et de placer les communautés au centre de notre action, en mettant l'accent sur l'interaction avec les communautés et le renforcement de leurs capacités, afin de contribuer au développement de villes sûres, résilientes, inclusives et durables, ainsi que de réduire les impacts des catastrophes et des crises, en particulier sur les communautés vulnérables et mal desservies,

rappelant la résolution « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après » (CD/19/R7), adoptée par le Conseil des Délégués en 2019, et la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires,

se félicitant de l'adoption, par le Conseil des Délégués, de la résolution « La guerre en milieu urbain » (CD/22/R6) et du Plan d'action 2022-2027 du Mouvement visant à prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain qui l'accompagne,

notant les contributions des composantes du Mouvement à la mise en œuvre des cadres mondiaux, tels que les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris, le Pacte mondial pour les migrations, le Nouveau programme pour les villes et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, conformément à leurs mandats et stratégies respectifs,

se félicitant des efforts entrepris par les Sociétés nationales, en tant qu'acteurs locaux, pour renforcer la résilience des communautés urbaines dans le cadre leurs stratégies et programmes, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, le cas échéant,

saluant les Sociétés nationales pour le travail considérable qu'elles ont accompli pour répondre de façon effective aux besoins générés par la pandémie de Covid-19, en particulier dans les contextes urbains, tout en s'attachant à atténuer les pressions supplémentaires que celle-ci fait peser sur les services, les économies et la société,

reconnaissant toutefois que, malgré les engagements et les mesures pris à ce jour, bien plus d'investissements et d'efforts sont nécessaires pour renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables dans les contextes urbains,

reconnaissant que les contextes urbains sont souvent caractérisés par une cohésion sociale restreinte et un isolement qui peuvent, d'une part, accroître le degré de vulnérabilité des personnes et, d'autre part, rendre l'environnement moins favorable à la promotion du volontariat dans les communautés,

reconnaissant également le rôle clé des acteurs locaux et des autorités, qui sont des maillons essentiels de la gestion des catastrophes en milieu urbain, ainsi que l'importance de renforcer les partenariats entre les Sociétés nationales, notamment par le biais de leurs sections, et les autorités locales, la société civile, les associations de professionnels, le milieu universitaire, le secteur privé et les réseaux communautaires pour se préparer aux crises futures, y faire face et s'en relever de façon effective en utilisant des approches innovantes provenant des Sociétés nationales, telles que les coalitions et les partenariats public-privé,

reconnaissant enfin la nécessité d'une meilleure compréhension à la fois des systèmes et processus urbains et des causes profondes des risques à l'appui d'actions urbaines dynamiques et mieux adaptées au contexte et d'un leadership et d'échanges éclairés, ainsi que le rôle clé que les Sociétés nationales et les centres de références peuvent jouer à cet égard,

1. *exhorte* toutes les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, le cas échéant, à plaider en faveur de l'augmentation des investissements dans des approches de l'action humanitaire en milieu urbain qui soient durables et respectueuses de l'environnement, et à coordonner leurs efforts afin de garantir la cohérence et d'éviter les chevauchements ;
2. *appelle* les Sociétés nationales à continuer de renforcer leur statut d'auxiliaire des pouvoirs publics et à s'appuyer sur les accords déjà conclus avec les gouvernements pour garantir le renforcement du dialogue et des partenariats à tous les niveaux, y compris au niveau municipal ;
3. *exhorte* toutes les composantes du Mouvement à intensifier leur action en faveur de la résilience urbaine, conformément à la Stratégie 2030 et au Plan et budget 2021-2025 de la Fédération internationale, à la Stratégie institutionnelle 2019-2024 du CICR et au Plan d'action 2022-2027 du Mouvement visant à prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain, et à cet égard,
 - a) *invite* la Fédération internationale, en collaboration étroite avec les Sociétés nationales et le CICR, à créer et diriger un Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine (Groupe de travail) qui sera chargé d'élaborer un ensemble de principes d'action en faveur de la résilience urbaine applicables à l'échelle mondiale pour adoption au Conseil des Délégués de 2024, en vue de leur soumission aux États et aux partenaires à l'occasion de la XXXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) aux fins d'encourager le renforcement de l'action en milieu urbain ;
 - b) *encourage* le Groupe de travail à prendre en compte en particulier l'importance de « ne laisser personne pour compte », de placer les communautés au centre de notre action, en mettant l'accent sur l'interaction avec les communautés et le renforcement de leurs capacités, et de faire en sorte que nos actions soient plus durables sur le plan environnemental, conformément aux engagements énoncés dans la Charte sur le climat et l'environnement ;
 - c) *encourage également* le Groupe de travail à garantir la participation de spécialistes issus d'un large éventail de secteurs en rapport avec le travail que nous menons dans les contextes urbains, notamment des centres de référence, en tenant compte de la distribution géographique et de l'équilibre hommes-femmes ;
 - d) *encourage en outre* le Groupe de travail à accorder une attention spécifique aux principes d'action en faveur de la résilience urbaine qui tiennent compte de l'importance :
 - i) des partenariats avec les autorités locales et les parties prenantes urbaines clés ;
 - ii) de la fourniture de services dans les contextes urbains ;
 - iii) du partage des enseignements tirés et de la promotion de l'innovation dans les actions humanitaires et de développement menées en milieu urbain ; et
 - iv) du volontariat dans les contextes urbains ;
 - e) *encourage* le Groupe de travail, dans l'élaboration des principes d'action en faveur de la résilience urbaine, à prendre en compte également un large éventail de contextes urbains, notamment les contextes touchés par des conditions météorologiques extrêmes, la violence urbaine et la pauvreté urbaine, pour garantir

que les programmes bénéficient aux personnes les plus vulnérables, ainsi que les liens qui existent entre les contextes urbains et ruraux ;

- f) *encourage également* le Groupe de travail à recenser les connaissances et les enseignements que les composantes du Mouvement ont consignés pour guider les Sociétés nationales dans leur action en faveur de la résilience urbaine et à s'appuyer sur ces enseignements pour orienter l'élaboration des principes d'action en faveur de la résilience urbaine ;
 - g) *encourage en outre* le Groupe de travail à tenir compte des résultats de l'atelier sur la résilience des communautés urbaines tenu le 11 mai 2022 dans le cadre de l'Assemblée générale de la Fédération internationale ;
4. *demande* à toutes les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, et conformément à leurs mandats et stratégies respectifs, d'intensifier leurs efforts visant à intégrer la résilience des communautés urbaines dans leurs programmes réguliers en promouvant une approche multisectorielle et inclusive, et de consacrer des ressources suffisantes au renforcement de leurs capacités dans ce domaine.